



Original: FRENCH

Conseil Permanent du 20 novembre 2008

Déclaration de la Suisse

Rapport du Représentant personnel de la Présidence de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans, M. l'Ambassadeur Orhun

Monsieur le Président

Je souhaite la bienvenue aux trois Représentants personnels de la Présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination et les remercie de leurs rapports.

Je voudrais brièvement me prononcer sur les activités du *Représentant personnel de la Présidence pour la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans, M. l'Ambassadeur Orhun*.

Les délégations viennent de recevoir le rapport de sa visite en Suisse. Celle-ci avait eu lieu en novembre de l'année passée.

Les autorités fédérales suisse prennent acte du rapport de l'Ambassadeur Orhun et des recommandations qu'il a formulées.

Permettez-moi de vous déclarer que nous considérons la visite du Représentant personnel de la Présidence, l'Ambassadeur Orhun, sa couverture médiatique et son suivi comme un signe évident d'un dialogue ouvert et franc entre les autorités suisses concernées et les représentants des communautés musulmanes en Suisse.

Le gouvernement fédéral suisse soutient l'intégration et le traitement des communautés religieuses conformément aux lois suisses. Il ne cesse de combattre toute action d'intolérance à l'égard des communautés religieuses, la communauté musulmane inclus. A cet égard, il réaffirme sa position comme quoi il propose le rejet de l'initiative sur l'interdiction des minarets, objet abordé dans le rapport de M. Orhun. Vous rappellerez sans doute que je me suis déjà exprimé ici sur le sujet de ladite initiative le 10 juillet de cette année.

En conclusion, je voudrais remercier les trois Représentants personnels de la Présidence des travaux accomplis, tout en leur souhaitant du succès dans leurs activités importantes relatives à la protection des minorités religieuses.

Merci M. le Président